

Collège J. Rostand
Mont-de-Marsan

Mont de Marsan, le 8 janvier 2018

Le Principal

aux parents d'élèves

Collège J. Rostand

Mont de Marsan

A remettre au bureau de la vie scolaire pour le mercredi 17 janvier 2018

Objet : organisation du vendredi 26 janvier 2018 après-midi

Afin de pouvoir organiser l'oral de présentation des rapports de stage des élèves de 3^è, **les cours du vendredi 26 janvier sont banalisés de 13h30 à 16h30.**

Cette organisation a été actée au conseil d'administration du jeudi 12 octobre 2017.

Les élèves des classes de 6^è, 5^è et 4^è n'auront donc pas cours à ces horaires. Cependant, l'accueil des élèves est assuré au collège ainsi que la demi-pension (pas de remise d'ordre) pour les familles qui le souhaitent.

La chorale est maintenue exceptionnellement de 16h00 à 17h00 en préparation de la répétition du 8 février 2018. Les élèves en régime 2 et 3 pourront quitter l'établissement à 17h. Les élèves en régime 1 sortiront à 17h30.

Afin d'organiser cette après-midi et de prévoir au plus juste le nombre de repas, je vous prie de bien vouloir renseigner le coupon ci-contre et le faire remettre au bureau de la vie scolaire pour le **vendredi 12 janvier (date impérative)**.



Je soussigné(e), M. Mme, responsable légal de l'élève :

Nom : Prénom : Classe :

Pour les élèves de 6^è, 5^è, 4^è :

- J'autorise mon enfant à quitter l'établissement à 12 h (il ne prend pas son repas au collège)
- J'autorise mon enfant à quitter l'établissement à 13 h 20 (il prend son repas au collège)
- Mon enfant prendra son repas au collège et quittera l'établissement en fonction de son emploi du temps et de son régime habituel.

Pour les élèves de 3^è :

- J'autorise mon enfant à quitter l'établissement à la fin de son oral
- Mon enfant quittera l'établissement en fonction de son régime et de son emploi du temps habituel

Signature du responsable légal